



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 10 juillet 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 04), Sylvie MARTIN.  
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.  
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mr Alain MAYODON.  
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRETÉAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 7 11

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	11

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2024 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CENTRE THERMOLUDIQUE.**

Monsieur Alain PIBOULEAU se déporte et ne participe pas au vote.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport d'exploitation 2024 du centre thermoludique qui a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée.

**A) Contexte**



La commune a confié la gestion et l'exploitation des bains de Couloubret à la STAX par convention de Délégation de Service Public (DSP) du 6 juillet 2006.

Pour rappel, la STAX gère l'ensemble des activités thermales et thermoludique, selon des modalités contractuelles distinctes en fonction de la propriété des biens. Aujourd'hui, après augmentation de capital de la SEMTTAX, très majoritairement par les actionnaires publics, l'acquisition de la STAX a été faite, filiale à 100 % de la SEMTTAX. La maîtrise de l'ensemble de l'offre sur le territoire est donc assurée.

## **B) Rappel des fondements juridiques**

L'obligation de présenter un rapport annuel et son contenu.

En droit, l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 établit que le concessionnaire d'une délégation de service public doit produire un rapport annuel :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

L'article 33 du décret n° 2016-86 dispose que le rapport doit être produit avant le 1er juin de chaque année. Cette obligation législative d'établissement d'un rapport annuel par le concessionnaire pour l'autorité concédante a été reprise contractuellement à l'identique par la convention de délégation de service public.

## **C) Analyse du rapport présenté par le délégataire**

### **1 - Sur la fréquentation des bains et du SPA**

- Au total, sur l'exercice 2024, 133 705 entrées sont à comptabiliser pour les bains de Couloubret, soit une augmentation de 2 % par rapport à celles enregistrées en 2023.

La fréquentation moyenne par semaine est de 2 523 entrées.

Le mois record est celui de février 2024 qui enregistre 23 290 entrées.

- Le nombre de soins réalisés au SPA sur l'exercice 2024 est inférieur par rapport à 2023. Avec 5 129 soins enregistrés, la diminution est de 12 %.

Le nombre moyen de soins par mois est de 427. Le mois record concernant les soins est le mois de février 2024 avec 637 soins enregistrés.

### **2 - Périodes de fermetures techniques des bains**

En 2024, tout comme en 2023, les bains ont été fermés pour la maintenance technique durant 17 jours sur l'année, soit durant deux périodes allant du 10 au 21 juin et du 7 au 11 octobre.

Cette diminution du nombre de soins est compensée en grande partie par un prix moyen supérieur de 6,5 €.

Les charges concernant le SPA sont inférieures de 18,5 € grâce à une meilleure clef de répartition des dépenses d'énergie et de blanchisserie.

Grâce aux charges qui sont inférieures, le résultat d'exploitation du SPA en 2024 est supérieur de 16,4 % par rapport à 2023.

## 6 - Evolution de l'état technique des bains

- Les contrôles sanitaires : Le rapport du délégataire dresse un bilan sanitaire des contrôles réalisés entre le 01/01/2024 et le 31/01/2024. Il ressort de l'ensemble des contrôles divers effectués un taux de conformité à 95,66 %.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport du délégataire du centre thermoludique pour l'exercice 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

### Décide

**Article 1** : d'approuver le rapport du délégataire du centre thermoludique pour l'exercice 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 17 juillet 2025**

**Le maire  
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA**



### 3 - Commercialisation et communication

En 2024, une nouvelle marque ACQS fût instaurée. Créée pour regrouper et coordonner l'ensemble des activités thermales de la station, ACQS réunit sous une même entité trois pôles complémentaires qui offrent une approche globale et cohérente du bien-être :

- La Résidence Le Grand Tétras : hébergement et séjour
- Les Thermes (Modèle et Teich) : cures médicales et soins thermaux
- Les Bains du Couloubret : bien-être et détente

La boutique des Bains et la page des Bains ont attiré 3 500 visiteurs par mois.

- L'impact des pages Google My Business : sur 6 mois, 104 personnes ont vu l'établissement et 50 000 personnes ont interagi avec les bains (appel téléphonique, clic sur le site web, demande d'itinéraire).
- La communication est aussi faite grâce au partenariat qui lie l'établissement avec les acteurs locaux, médias, régionaux et influenceurs (L'office du tourisme, la station Ax 3 Domaines).

### 4 - Le personnel

- Sur l'exercice 2024, l'ETP total s'élève à 22,68 contre 23,39 en 2023.
- Mouvements de personnel en 2024 : 3 ruptures conventionnelles (2 MNS, 1 agent d'entretien, 1 cadre)
- Nombre de contrats temporaires : 17 CDD et contrats saisonniers + 1 apprenti

### 5 - Financier

- Le chiffre d'affaires des bains en 2024 est supérieur de 14,3 % par rapport à 2023. En effet, en 2024 le CA des bains s'élève à 2 349 737 € contre 2 056 129 € en 2023. Cela s'explique par une augmentation de la fréquentation et par un prix moyen supérieur de 1,94 €.
- Les charges concernant les bains sont supérieures de 32 % : + 190k€ dont 81k€ de charges liées aux travaux de rénovation, ainsi qu'au frais de prestataires externes engagés par l'ancienne direction.

Le résultat d'exploitation des bains est inférieur de 6,4 % comparé à 2023.

- Le chiffre d'affaires du SPA en 2024 est inférieur de 1,1 % par rapport à 2023. En effet, le CA des soins s'élève à 268 636 € contre 271 611€ en 2023. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre de soins réalisés en 2024.